



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑤ Int. Cl.³: A 61 C 19/02
B 65 D 85/20

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑪

634 743

⑯ Numéro de la demande: 1363/80

⑦ Titulaire(s):
Micro-Méga S.A., Besançon (FR)

⑯ Date de dépôt: 20.02.1980

⑧ Inventeur(s):
Henri Leonard, Besançon (FR)

⑯ Brevet délivré le: 28.02.1983

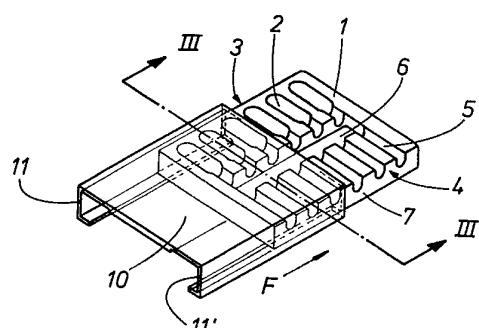
⑨ Mandataire:
Bugnion S.A., Genève-Champel

⑥ Fascicule du brevet
publié le: 28.02.1983

⑩ Plaquette de conditionnement d'instruments à canaux dentaires.

⑪ La plaquette comprend un support (1) muni de logements dans lesquels sont disposés les instruments et un couvercle de protection (10) coulissant sur ledit support.

Les logements sont constitués par une série d'alvéoles (2) parallèles disposées perpendiculairement à un bord longitudinal du support (1) et prolongées, en direction de l'autre bord, par un goulet (5). Le support est en outre muni d'une zone centrale plate (6) en retrait par rapport au fond des goulets (5) et qui facilite la préhension des instruments par leur tige. Les alvéoles peuvent être disposées côté à côté ou tête-bêche.



REVENDICATIONS

1. Plaquette de conditionnement d'instruments à canaux dentaires munis d'un manche, notamment de tire-nerfs, comprenant un support sur lequel les instruments sont disposés parallèlement les uns aux autres dans des logements séparés et un couvercle de protection coulissant sur ledit support, caractérisée par le fait que dans ledit support sont formés lesdits logements comprenant une série d'alvéoles faisant saillie sur la face arrière, destinées à recevoir la tête d'un instrument, disposées perpendiculairement aux bords longitudinaux du support, à proximité de l'un de ces bords, chaque alvéole se prolongeant vers l'autre bord longitudinal par un goulet destiné à recevoir la tige de l'instrument, lesdits goulets étant interrompus par une zone centrale plate, longitudinale, dont le fond est en retrait par rapport au fond des goulets, des rebords latéraux d'une hauteur au moins égale ou supérieure à la profondeur des alvéoles étant en outre prévus au moins le long des deux bords longitudinaux du support et que ledit couvercle est lui-même muni de deux rebords longitudinaux recourbés en forme de U et prévus pour coulisser sur lesdits bords longitudinaux du support.

2. Plaquette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que lesdites alvéoles sont disposées tête-bêche.

3. Plaquette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le support est constitué en matière plastique moulée.

4. Plaquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le support est transparent.

5. Plaquette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le support est muni sur ses quatre côtés de rebords latéraux d'une hauteur au moins égale ou supérieure à la profondeur des alvéoles.

La présente invention concerne une plaquette de conditionnement d'instruments à canaux dentaires munis d'un manche, notamment de tire-nerfs, comprenant un support sur lequel les instruments sont disposés parallèlement les uns aux autres dans des logements séparés et un couvercle de protection coulissant sur ledit support.

Les instruments à canaux dentaires tels que les tire-nerfs sont constitués généralement par une tige de faible diamètre sertie dans un manche cylindrique d'un diamètre et d'une longueur suffisants pour permettre une bonne préhension dudit instrument. Ces instruments fragiles et d'un maniement délicat doivent être emmagasinés d'une manière offrant toutes les garanties de sécurité, tout en permettant leur manipulation aisée malgré leur taille relativement faible.

La présente invention se propose de réaliser un conditionnement qui offre toutes les garanties nécessaires de sécurité et de manipulation aisée.

A cet effet, la plaquette de conditionnement d'instruments à canaux dentaires selon la présente invention est caractérisée par le fait que dans ledit support sont formés lesdits logements comprenant une série d'alvéoles, faisant saillie sur la face arrière, destinées à recevoir la tête d'un instrument, disposées perpendiculairement aux bords longitudinaux du support, à proximité de l'un de ces bords, chaque alvéole se prolongeant vers l'autre bord longitudinal, par un goulet destiné à recevoir la tige de l'instrument, lesdits goulets étant interrompus par une zone centrale plate, longitudinale, dont le fond est en retrait par rapport au fond des goulets, des rebords latéraux d'une hauteur au moins égale ou supérieure à la profondeur des alvéoles étant en outre prévus au moins le long des deux bords longitudinaux du support, et que ledit couvercle est lui-même muni de deux rebords

longitudinaux recourbés en forme de U et prévus pour coulisser sur lesdits bords longitudinaux du support.

Ce genre de conditionnement est très avantageux, notamment en ce qui concerne son prix de revient, le support pouvant être, selon une forme préférée de l'invention, formé par un moulage d'une matière plastique adéquate.

En outre, le fait que le couvercle de protection soit coulissé sur les bords longitudinaux du support permet au praticien de dégager les instruments un par un, évitant ainsi le risque de voir tous les instruments tomber par inadvertance.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit et du dessin annexé dans lequel:

la fig. 1 est une vue en perspective de la plaquette suivant l'invention, avec le couvercle partiellement tiré,

la fig. 2 est une vue en plan du support seul avec un instrument figuré en traits mixtes,

la fig. 3 est une vue en coupe de la plaquette complète, avec couvercle, selon l'axe III-III de la fig. 1, et

la fig. 4 est une vue en plan d'une autre forme d'exécution du support.

20 La plaquette de conditionnement comprend principalement un support 1, notamment en matériau plastique, mince, transparent, obtenu par moulage, dans lequel est formée une série d'alvéoles 2 parallèles entre elles et faisant saillie sur la face arrière du support. Ces alvéoles 2, de forme allongée, sont formées à proximité d'un bord longitudinal 3 du support, perpendiculairement à ce bord et chacune d'elles se prolonge, en direction de l'autre bord longitudinal 4 du support, par un goulet 5 d'une profondeur inférieure à la profondeur de l'alvéole 2. Le support est en outre muni, approximativement dans sa zone centrale, d'une zone longitudinale 6 dont le fond est au moins au même niveau, ou de préférence en retrait, par rapport au fond des goulets 5.

Par ailleurs, le support est muni sur ses quatre côtés d'un rebord latéral 7 dirigé vers l'arrière et dont la hauteur est au moins égale ou supérieure à la profondeur des alvéoles 2; ainsi, lorsque le support 1 repose sur une surface plane, il s'appuie sur ses rebords latéraux 7.

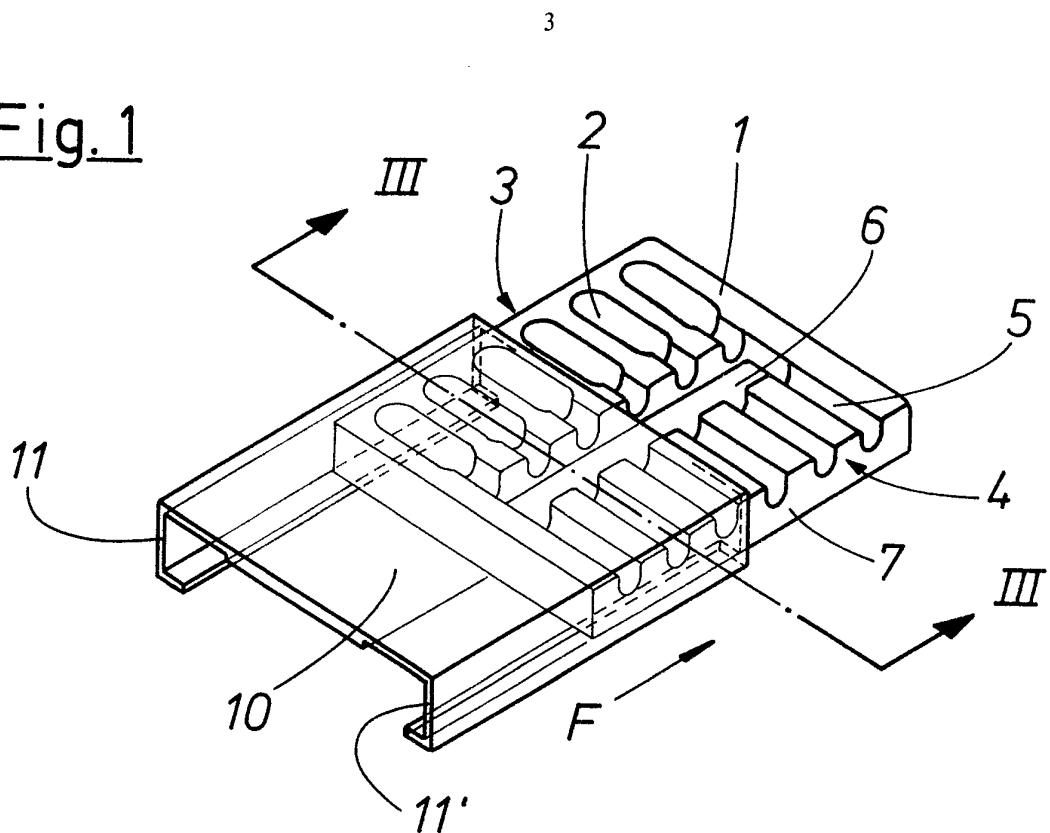
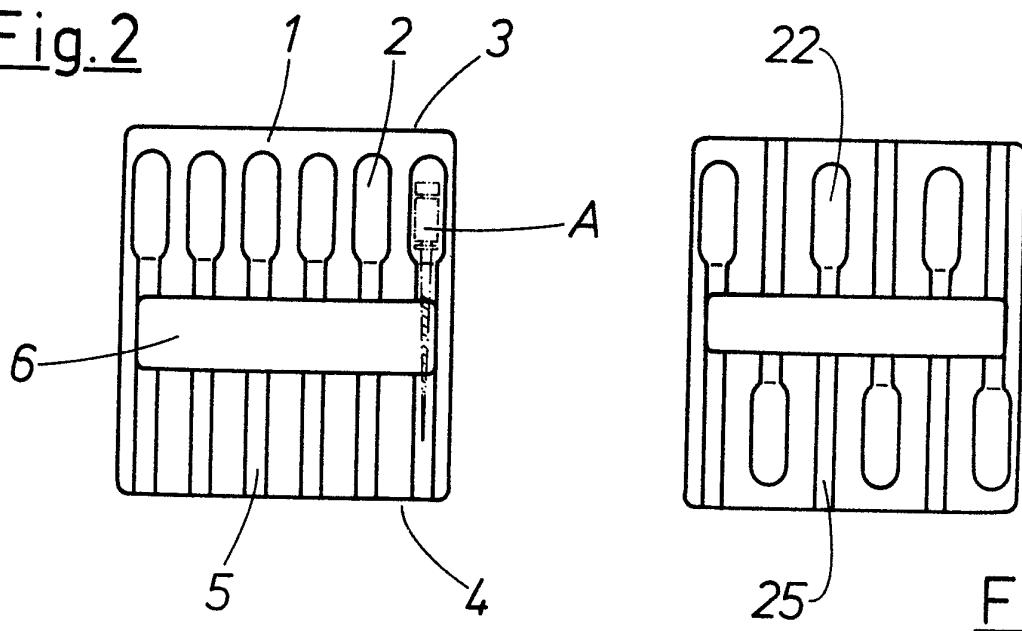
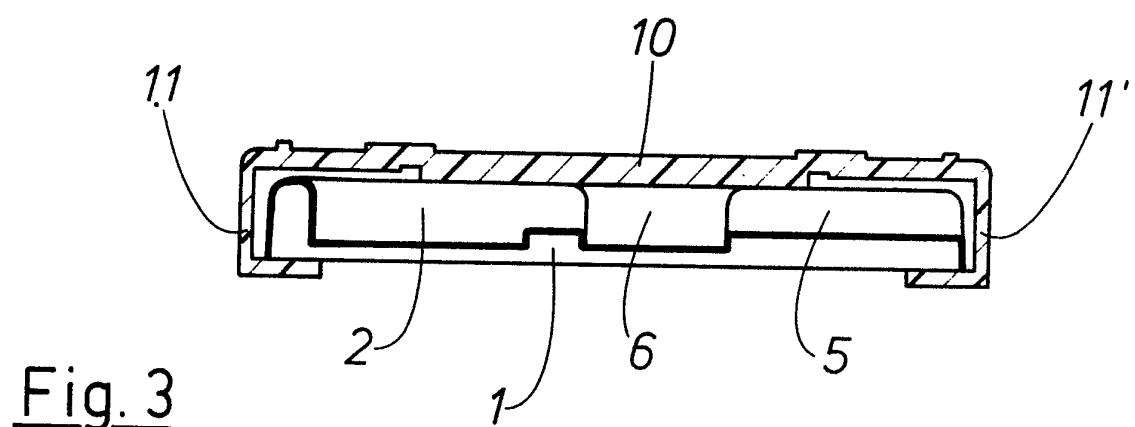
Un couvercle de protection 10 (fig. 1) est coulissé selon la flèche F sur le support 1. A cet effet, ce couvercle 10 est muni de deux bords longitudinaux 11, 11' recourbés en forme de U et formant glissière pour les bords longitudinaux 3 et 4 du support 1.

40 Le couvercle 10 est de préférence formé en matériau plastique transparent rigide alors que le support 1 est préféablement formé en matériau plastique relativement mince, par exemple thermoformable, transparent ou non. De toute façon, un des deux éléments, couvercle ou support, est formé en matériau transparent de manière à rendre 45 visibles depuis l'extérieur les instruments emmagasinés, sans avoir à ouvrir le couvercle.

Les instruments A, notamment les tire-nerfs, sont disposés dans le support de la manière illustrée en traits mixtes sur la fig. 2. La tête de l'instrument est logée dans une alvéole 2 alors que sa tige repose 50 dans le goulet 5 qui lui est associé, traversant la zone plate 6. Ainsi, la partie de la tige qui s'étend au-dessus de la zone plate 6 est facilement accessible par le praticien. Par ailleurs, quand le praticien veut saisir un instrument, il est inutile qu'il dégage tous les instruments par coulissolement du couvercle 10, il peut avantageusement ne dégager 55 qu'une ou deux alvéoles 2.

Selon une autre forme d'exécution du support, illustrée fig. 4, les alvéoles 22 sont disposées tête-bêche; on a ainsi, sur un même côté du support, une alternance d'alvéoles 22 et de goulets 25, cette disposition permettant d'augmenter le nombre de logements par rapport à la disposition selon les fig. 1 à 3.

Le support 1 est de préférence prévu pour recevoir six instruments, mais ce nombre n'est bien entendu pas limitatif; on peut en prévoir dix, douze ou n'importe quel nombre adéquat.

Fig. 1Fig. 2Fig. 4Fig. 3